



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aube

P rojet

P édagogique

« Donner du sens à ses actions »



Définition

Article R227-25 DU Code de l'Action Sociale et des Familles

Modifié par Décret n°2006-923 du 26 juillet 2006 - art. 22 JORF 27 juillet 2006 en vigueur le 1er septembre 2006.

La personne qui assure la direction d'un des accueils mentionnés à l'article R. 227-1 met en œuvre le projet éducatif sauf lorsqu'il s'agit de séjours définis au 4° du I du même article, dans les conditions qu'il définit dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui assurent l'animation de cet accueil.

La personne physique ou morale organisant l'accueil est tenue de s'assurer de la mise en œuvre des dispositions mentionnées à l'alinéa précédent.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis.

Il précise notamment :

1° La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;

2° La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;

3° Les modalités de participation des mineurs ;

4° Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;

5° Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;

6° Les modalités d'évaluation de l'accueil ;

7° Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.



Il traduit l'**engagement d'une équipe pédagogique** dans un temps et un cadre donné à partir de celui fixé par le projet éducatif. C'est tout ce qui est mis en œuvre pour accueillir l'enfant pendant le séjour ou dans un accueil. Le directeur de l'accueil collectif de mineurs élabore le projet pédagogique en **concertation avec son équipe d'animation**. Il intervient donc après la phase de recrutement. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil (accueil de loisirs, séjour vacances, accueil de loisirs périscolaire, accueil de jeunes, etc.).

Une cohérence existe donc entre le projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et le projet pédagogique (les orientations pédagogiques ainsi que les choix méthodologiques). Ce document est conçu comme un **contrat de confiance** entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne**. Il aide à construire une **démarche éducative et pédagogique**. Il doit être rédigé avant l'ouverture de l'accueil et peut être communiqué aux parents, aux jeunes, aux partenaires. Il doit être consultable à tout moment par quiconque le demande. En cas de contrôle ou de visite par le service de la jeunesse, des sports et de la vie associative du département, le projet pédagogique sert de support aux échanges afin de vérifier si la démarche est cohérente et s'il se traduit dans la mise en œuvre. Sa diffusion est variable (document de communication, courrier aux familles, etc.)

Pour ne pas encombrer votre document, il convient de lui donner plus de lisibilité.

Vous pouvez le scinder en 2 parties : fonctionnement et pédagogie.

Fonctionnement. Il peut contenir des informations d'ordre interne (organisation générale, fonctionnement, locaux, repas, journée type, transports, prestataires, etc.). Cette partie peut être unique pour toute l'année et évaluée une fois par an. Les procédures de sécurité doivent y être annexées.

Pédagogie. Ce document sera unique pour chaque période de vacances et ainsi joint à votre projet de fonctionnement. Il peut s'appuyer sur les compétences de l'équipe, l'envie des enfants, et consignera l'ensemble de vos orientations éducatives et pédagogiques pour la période. Cette partie du projet pédagogique pourra être transmise aux familles et aux partenaires, il gagnera ainsi en clarté et en précision.

La mise en forme est libre. Elle reflète souvent l'état d'esprit de l'accueil ou du séjour. Il est donc possible d'utiliser des images, des dessins, des photographies, de la couleur, des schémas, des tableaux. L'objectif est de rendre le projet lisible, attractif et accessible au plus grand nombre.

Plan Type

❖ Projet de Fonctionnement

➤ Cadre réglementaire

- Présentation juridique de l'ACM
- Assurances
- Présentation des locaux

➤ Politique éducative menée par l'organisateur

- Projet éducatif territorial
- Labellisation Plan mercredi
- Autres partenariats (institutionnels, associatifs...)

➤ Organisation

- Modalités d'accueil
- ◇ Horaires
- ◇ Inscriptions
- ◇ Tarifs



- Communication

- ✧ Aux l'équipe
- ✧ Aux familles
- ✧ Aux partenaires

- Sécurité

- ✧ Les locaux : sécurité incendie, plan Vigipirate
- ✧ Le suivi sanitaire
- ✧ L'hygiène
- ✧ La restauration collective
- ✧ Les activités spécifiques
- ✧ Protocole sanitaire adapté à l'ACM

Des procédures écrites doivent annexées au projet

➤ Équipe

- Responsabilité

- ✧ Responsabilité juridique

Chaque personne doit avoir conscience qu'elle engage sa responsabilité civile et pénale. Le directeur, mais aussi l'animateur.

- ✧ L'obligation de moyens

Le directeur a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens pour garantir la sécurité des mineurs, et celle de son équipe.

- ✧ L'obligation de surveillance en fonction de l'âge des enfants

L'équipe doit mettre en place une surveillance constante, vigilante et active pour les enfants de moins de 10 ans.

- Rôle de chacun

- ✧ Organisateur
- ✧ Directeur-coordonateur (objectifs liés à sa fiche de poste)
- ✧ Animateur (objectifs liés à sa fiche de poste)



Annexe 1 : Procédure d'évacuation incendie et de confinement Vigipirate

Annexe 2 : Protocoles d'urgence liés à la survenu d'un accident (conduite à tenir en cas brûlure, de blessure grave...)

Annexe 3 : Procédures liées aux activités spécifiques et à risque, pratiquées au sein de l'accueil (déplacement à vélo, baignade...)

Annexe 4 : protocole sanitaire



❖ Projet Pédagogique

➤ Diagnostic et constats

- Caractéristiques du territoire
- Caractéristiques du public
- Les besoins du public

➤ Objectifs et évaluation

- Rappel des intentions éducatives de l'organisateur

En fonction du contexte et des intentions éducatives de l'organisateur, il faut choisir les objectifs de l'équipe et déterminer ce qui va donner du sens au projet.

Exemples de valeurs individuelles : créativité, autonomie, sens critique, expression, connaissance de soi, etc.

Exemples de valeurs collectives : citoyenneté, respect de l'autre, solidarité, justice, engagement, etc.

Exemples : les compétences psychosociales

- Objectifs généraux

Le directeur détermine avec son équipe les priorités éducatives en fonction des constats effectués lors des derniers projets.

- Objectifs opérationnels par tranche d'âge et évaluation (critères et indicateurs)



Exemples :

<i>Intentions éducatives du projet éducatif</i>	<i>Tranches d'âge du public</i>	<i>Objectifs généraux du projet pédagogique</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Critères d'évaluation</i> <i>Le pourcentage est fixé par l'équipe en fonction des capacités des enfants.</i>
<i>Eduquer à la citoyenneté</i>	<i>Enfants de moins de 6 ans</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser aux règles de vie en communauté et aux valeurs de la République, -Favoriser toutes les formes d'expression -Rendre les enfants acteurs de leur temps de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> -l'enfant connaît les règles de vie, -l'enfant applique les règles de vie -l'enfant connaît les valeurs de la République, -l'enfant participe à la vie en collectivité, -L'enfant connaît les différentes émotions, -l'enfant exprime ses différentes émotions... 	<ul style="list-style-type: none"> -60% des enfants connaît toutes les règles, -60% des enfants applique les règles, -60% des enfants connaît les valeurs de la République, -60% des enfants participe à la vie en collectivité, -60% des enfants connaît les différentes émotions, -60% des enfants exprime ses émotions
	<i>Enfants de plus de 6 ans</i>		<ul style="list-style-type: none"> -l'enfant participe à l'élaboration des règles de vie, -l'enfant fait des choix et participe à la mise en place du planning d'activités, -l'enfant est autonome dans la réalisation de certaines de ses activités... 	<ul style="list-style-type: none"> -60% des enfants propose des idées pour élaborer les règles de vie, -60% des enfants propose des activités ou animation, -60% des enfants ont animé au moins une activité, -60% des enfants mène son activité de manière autonome



	Jeunes à partir de 14 ans	Permettre la réalisation de projets favorisant le vivre ensemble et l'interculturalité	<ul style="list-style-type: none"> -le jeune s'investi dans le montage d'un projet, -le jeune se met en relation avec des partenaires -le jeune fait un budget, -le jeune mobilise des fonds pour la réalisation de son projet, 	<ul style="list-style-type: none"> -60% des jeunes s'investi dans un projet -60% des jeunes communique avec des partenaires extérieurs, -60% des jeunes élabore un budget, -60% de jeunes trouve des solutions pour financer son projet
--	---------------------------	--	---	---

Indicateur pour les moins de 6 ans : sur les 6 critères 10 enfants sur les 15 ont atteint l'objectif

Il est conseillé de se fixer des objectifs réalisables, évaluable et en nombre cohérent avec la durée du projet.

➤ Plan d'actions

En fonction de mes objectifs, je détermine les moyens les plus efficaces pour les atteindre. Je choisis les situations d'apprentissage : animations et activités de la vie quotidienne ; je recrute et je mobilise une équipe d'animateurs ; je définis les moyens matériels et financiers qui vont concourir à l'atteinte de mes objectifs.

- Les temps périscolaires les jours d'école
 - ✧ Présentation succincte des **projets d'animation** liés à cette période (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi)
- Le mercredi (si différent des jours d'école)
 - ✧ Présentation succincte des **projets d'animation** liés à cette période (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi)



- Les temps extrascolaires
 - ✧ Présentation succincte des **projets d'animation** liés à cette période
(Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi)



Outil de *R*éflexion



